



Bulletin de préconisation n°11 du 21/07/22

Réalisé par le : CENTRE
TECHNIQUE
de l'
Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

D'après le BSV n°11 du 21 juillet 2022, les captures ont diminué et restent basses, le risque est **faible** à **modéré** dans tous les secteurs sauf dans les Alpes-Maritimes où le risque peut être **très fort** pour les parcelles sous influences littorales et irriguées. Des dégâts sont constatés dans de nombreuses parcelles, ils peuvent être déjà importants sur des variétés sensibles et parcelles exposées (en fonction de la localité, de l'altitude et de l'irrigation).

Il est nécessaire de renouveler les applications de barrières minérales s'il y a eu érosion (pluie et vent). Il est recommandé de suivre la dynamique des vols par piégeage et il peut être nécessaire de positionner un traitement si une augmentation des piégeages est constatée, en fonction de votre situation.



Gestion hydrique des vergers

Les températures resteront élevées jusqu'à la fin du mois. La sécheresse persiste sur l'ensemble de la zone oléicole et les vergers sont en situation de déficit hydrique. Pour les vergers irrigués, il est conseillé de maintenir les apports.

En partenariat avec la Société Canal de Provence (SCP) et BRL Exploitation, France Olive vous propose un bulletin technique pour l'irrigation de l'olivier. Il est consultable et téléchargeable sous deux formats complémentaires (vidéo et bulletin technique) sur le site de France Olive.



Maladies du feuillage

D'après le BSV n°11, le risque de contamination par les maladies fongiques est relativement **faible** en cette période de l'année. Le risque d'Œil de Paon est **faible** tandis que le risque de cercosporiose est **modéré** dans la Drôme et de **modéré** à **fort** dans certaines parcelles du Var, du Vaucluse et des Alpes-Maritimes.

Analyses foliaires

Dans un contexte de forte tension sur les prix et les approvisionnements en engrais, l'analyse foliaire est aujourd'hui un outil devenu indispensable. Elle vous permet, en complément d'autres analyses (sol...), d'optimiser le pilotage de la fertilisation de vos parcelles d'oliviers et donc potentiellement de limiter certaines dépenses inutiles. Pour vous permettre de réaliser ce diagnostic, France Olive collabore cette année avec le laboratoire SADEF. Pour plus d'informations sur les modalités de prélèvement et d'envoi: <https://franceolive.fr/actualites/analyses-foliaires-sur-olivier-2022/>

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Mouche de l'olive

Observations

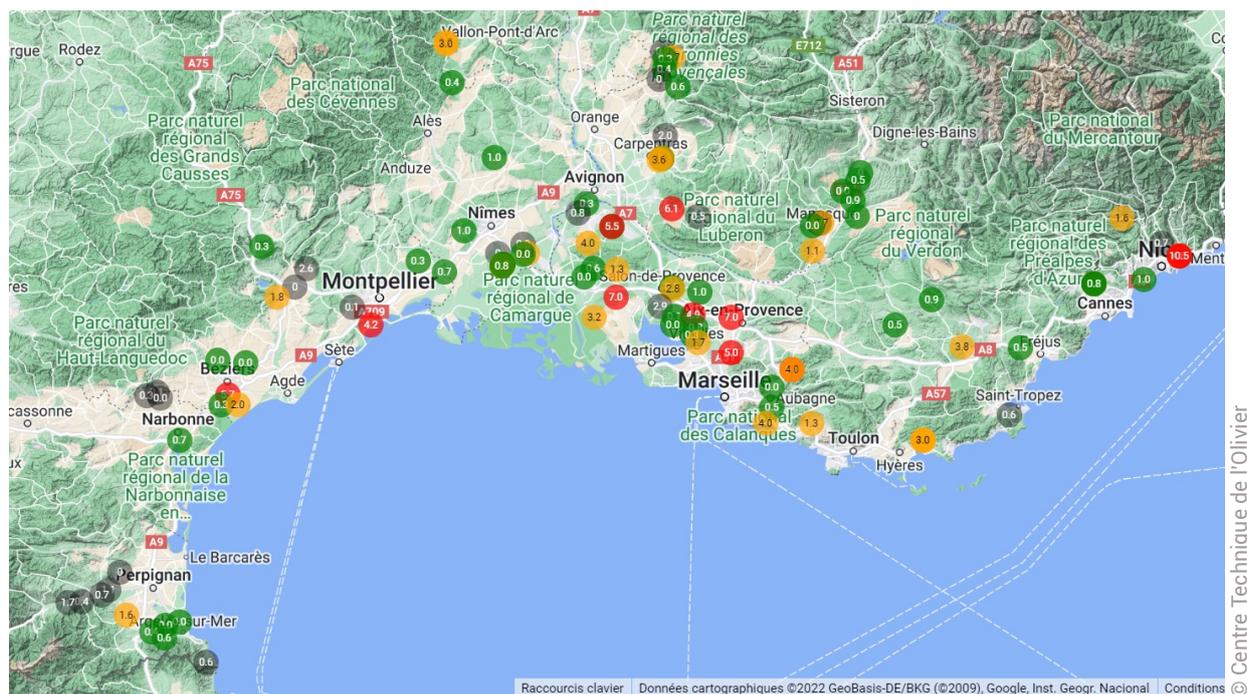
D'après le BSV n°11, les olives ont atteint le stade de réceptivité à la mouche. Les captures ont diminué et restent faibles.

Quelques piqûres de mouche ont été observées dans les parcelles d'observation ainsi que de la dalmaticose. Les olives piquées peuvent être en proportions élevées dans des parcelles sensibles et/ou sous influence littorale et/ou en confort hydrique. Les premiers trous de sortie ont été observés sur variété sensible dans les Bouches du Rhône.

Pour connaître la situation précise de la dynamique de vol des mouches sur vos parcelles, il est fortement conseillé de mettre en place un système de piégeage et d'effectuer des relevés hebdomadaires. Vous trouverez plus de précision sur les méthodes de suivi dans les BSV oléiculture n°8 du 9 juin et n°9 du 22 juin 2022.

La carte de piégeage de la mouche de l'olive est accessible sur le site de France Olive en cliquant sur « carte de piégeage » ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/carte-des-piegeages/>

Situation des piégeages au 21 juillet 2022 :



Le nombre moyen de mouches par jour est affiché. Seuls les piégeages de moins de 7 jours sont affichés en couleur.

Évaluation du risque

Selon le BSV n°11, le risque évalué est de faible à modéré et jusqu'à très fort dans certaines parcelles des Alpes-Maritimes. Le risque varie en fonction des variétés, de la charge des arbres, des conditions de production (irrigué ou non) et du niveau

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



de protection des parcelles. Le risque peut donc être plus élevé dans des parcelles soumises à des influences littorales et/ou irriguées.

Nous attirons votre attention sur le fait que les températures actuellement élevées contribuent à réduire le risque en diminuant l'activité des mouches et en augmentant la mortalité des œufs.

Même si les captures sont basses, sur la majorité des secteurs excepté le littoral azuréen, il faut rester vigilant et anticiper d'éventuelles baisses de températures ou d'éventuels épisodes pluvieux qui favoriseraient la mouche de l'olive.

Des fortes chaleurs ne signifient pas systématiquement et dans tous les cas une baisse d'activité des mouches, et le développement de dalmaticose à partir des piqûres et pontes présentes n'est pas stoppé.

De plus la charge des oliviers peut être hétérogène dans les vergers et parfois faible, dans ces conditions, le calibre des olives est souvent plus élevé, ce qui augmente la sensibilité à la mouche.

Afin d'évaluer le risque, vous pouvez suivre le schéma suivant :

	Longueur olives > 10mm	Longueur olives < 10mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé 	Vigilance renforcée 
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée 	Risque faible 

Préconisations

Les premières applications de barrières minérales pour protéger les olives des piqûres et pontes de mouche ont déjà dû être mises en place. Il peut être nécessaire de les renouveler s'il y a eu érosion par le vent et/ou la pluie.

- **Stratégie barrière minérale seule** : à pulvériser dès que les olives ont atteint le stade de réceptivité (8 à 10 mm de longueur).
- **Stratégie insecticide seul** : dès l'augmentation des captures de mouches (nécessite un suivi de la dynamique des populations avec des relevés de piégeages réguliers).
- **Stratégie combinée** de barrière minérale avec application d'insecticide en cas d'augmentation des populations de mouches.

Les spécialités commerciales autorisées selon votre conduite culturale, sont récapitulées ci-dessous :

STRATÉGIE BARRIÈRE MINÉRALE EN AB OU EN CONVENTIONNELLE (Seule ou combinée avec des insecticides)				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 kg/ha (1 ^{ère} application)	6	Renouvellement à 30 Kg/ha en fonction de la dynamique des mouches, du lessivage par les précipitations (20 mm), de l'érosion par le vent et du grossissement du calibre des olives.
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000g/kg	50 kg/ha (1 ^{ère} application)	6	
Surround WP Crop Protectant	Silicate d'aluminium 949,8 g/kg	30 kg/ha	4	

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

Nous vous rappelons que c'est la qualité de votre application qui fait l'efficacité de vos traitements à l'argile :

- Les applications doivent se faire sur feuillage sec et sans vent.
- Pour optimiser la couverture de la frondaison, vous pouvez fractionner le premier traitement en deux applications de 25Kg/ha et appliquer dans un sens, puis en sens inverse.
- Utiliser un adjuvant pour assurer une meilleure fixation du produit et augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le cahier de l'oléiculteur et sur <https://ephy.anses.fr/>.

✓ Bonne application



✗ Mauvaise application



STRATÉGIE INSECTICIDE EN AB				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Synéis appât	Spinosad 0,02 %	1,2 l/ha	4 *	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Ne pas cibler plus de 2 générations/an. Intervalle de 7 jours minimum entre les applications Stade BBCH d'application : 71-85
Naturalis	<i>Beauveria bassiana</i> ATCC 74040	2 l/ha	5	Persistance d'action de 7 jours Faible résistance au lessivage Intervalle de 5 jours minimum entre les applications Ne pas stocker plus de 12 mois

* Cette année il n'y a pas de dérogation pour le Synéis appât donc il n'y a que 4 applications autorisées par an.

Attention : L'efficacité du Naturalis est très limitée. Ce produit doit être utilisé uniquement en complément d'une autre stratégie de lutte en connaissance des limites d'efficacité du produit et des conditions d'application.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

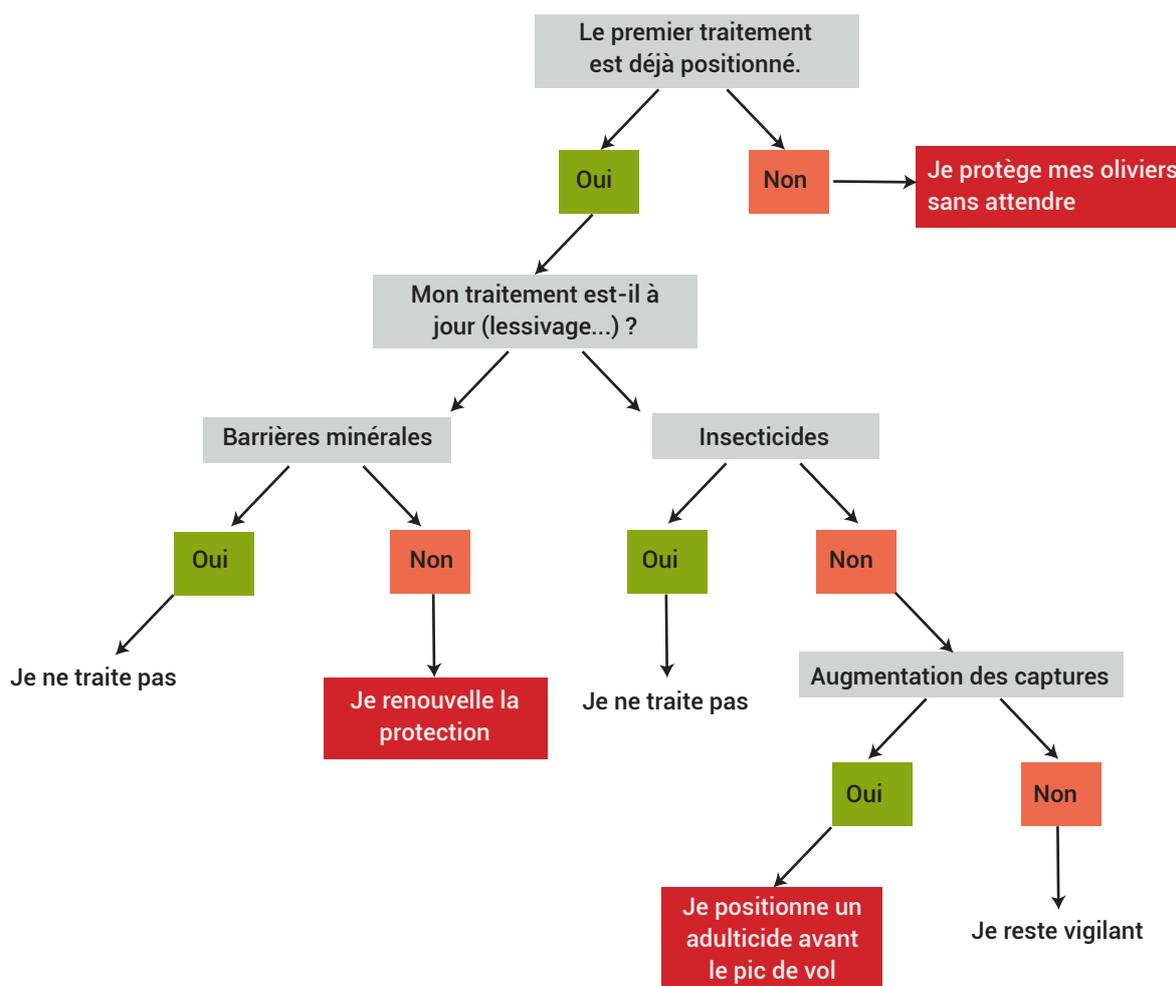
Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



STRATÉGIE INSECTICIDE EN AGRICULTURE CONVENTIONNELLE				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre d'application par an	Remarques
Décis protech	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	Réaliser les applications en début de vol car action adulticide et non ovicide/larvicide
Karaté Zéon,	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	Alterner les matières actives
Imidan, ...	Phosmet 500 g/Kg	1,5 Kg/ha	2	Action adulticide et ovicide Utilisable jusqu'au 1 ^{er} novembre 2022*

* Vous pouvez retrouver l'actualité sur ce sujet sur le site de France Olive dans la rubrique « Actualités » ou en suivant le lien : <https://franceolive.fr/actualites/delai-dutilisation-du-phosmet-jusquau-1er-novembre-2022/>

Le schéma suivant peut vous aider à positionner vos interventions :



Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Il existe également d'autres stratégies de protection :

AUTRES STRATÉGIES : ATTRACT & KILL, PIÉGEAGE MASSIF...				
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nombre appli par an	Remarques
Viotrap	Deltamé Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysat de protéine 21 g/kg	150 à 200 piège/ ha	2	Application 5 à 10 jours avant le durcissement du noyau Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil
Flypack dacus	Deltaméthrine 0,015g Attractif alimentaire Pheromone d'agrégation	100 pièges/ha	1	Positionnement avant le stade de réceptivité des olives jusqu'à la récolte. Durée de diffusion 180 jours.

Vous trouverez également des informations complémentaires concernant la fabrication artisanale de pièges sur l'Infolive n°8, téléchargeable en suivant le lien : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022/> ainsi que sur le site de France Olive dans la section « Oléiculteur » à la rubrique « Bulletin d'information ».



Gestion hydrique des vergers

Veillez à maintenir un confort hydrique suffisant à vos oliviers.

Pour vous accompagner dans la gestion hydrique de vos vergers, France Olive, en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud) et BRL exploitation (pour la région Occitanie), publie un bulletin technique sur ce sujet. Une vidéo explicative ainsi que le bulletin **Eau'live N°4** et les cartes agro-climatiques par secteur (Occitanie et région Sud) sont disponibles sur les sites de [France Olive](#), [BRL](#) et [SCP](#).



Maladies du feuillage

Evaluation du risque

D'après le BSV n°11 du 20 juillet, le risque de maladies du feuillage est relativement **faible** en cette période de l'année. Pour la cercosporiose en particulier, le risque est **modéré** dans la Drôme et de **modéré à fort** dans certaines parcelles du Var, du Vaucluse et des Alpes-Maritimes.

Oeil de paon

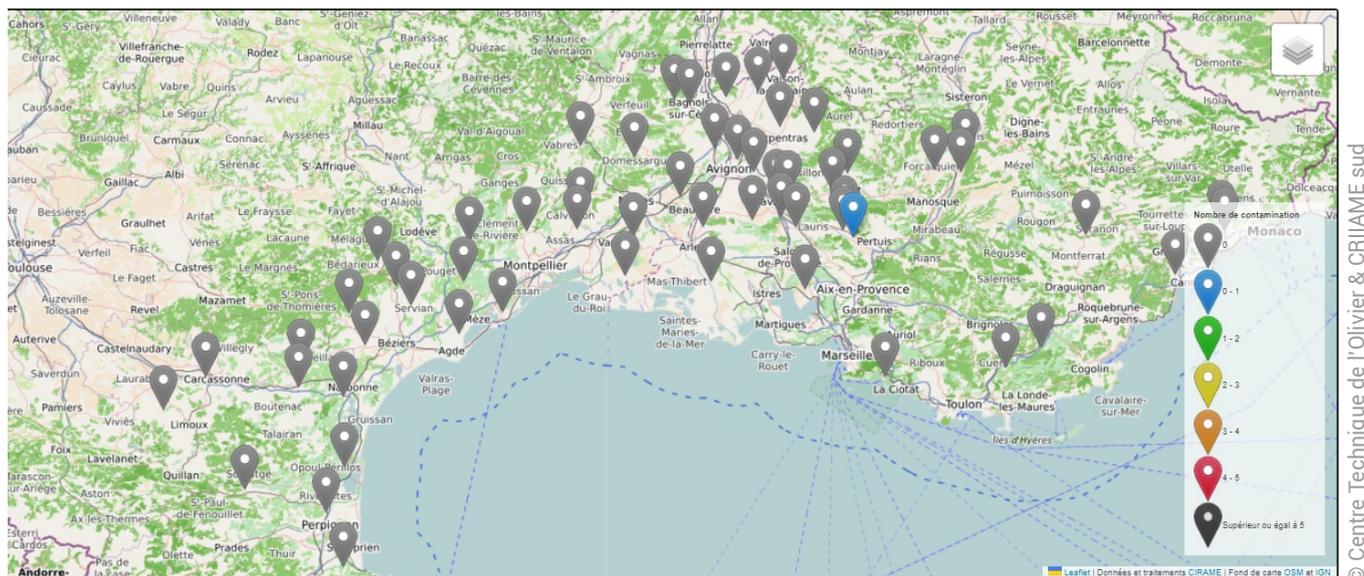
Le modèle œil de paon utilisant les données météorologiques du réseau de stations du CRIAM sud et plus récemment de données dématérialisées de Weather Measure prend en compte les précipitations, l'humidité et les températures horaires, et permet une estimation par secteur du nombre d'épisodes potentiellement contaminants qui ont eu lieu sur une période.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Les estimations entre le 1^{er} et le 20 juillet 2022, représentées sur la carte ci-dessous, montrent qu'il n'y a pas eu d'épisodes potentiellement contaminants depuis début juillet (sauf une exception).



Carte du nombre d'évènements potentiellement contaminants pour la maladie de l'œil de paon du 1^{er} au 20 juillet 2022.

Préconisations

Les conditions météorologiques actuelles et prévues pour la semaine suivante ne sont pas propices à de nouvelles contaminations ou au développement des maladies fongiques. Nous vous conseillons de garder vos traitements pour assurer une bonne protection de vos vergers pendant la période de contamination automnale qui est plus importante.

Analyses foliaires

Entre le 15 juillet et fin août, période de durcissement du noyau, l'olivier est en repos végétatif. Cette période est idéale pour réaliser une analyse foliaire de vos oliviers. Cette pratique, couramment utilisée notamment par nos voisins espagnols, permet :

- D'établir un diagnostic précis de l'état nutritionnel des arbres et de diagnostiquer des désordres éventuels au niveau de l'assimilation des éléments minéraux
- De prévenir d'éventuels symptômes préjudiciables pouvant résulter des désordres nutritionnels
- D'évaluer l'efficacité du programme de fertilisation mis en œuvre
- De décider de corrections nécessaires (fertirrigation, fertilisation foliaire, programme de fertilisation d'automne...)

Cette année France Olive collabore avec le laboratoire SADEF qui propose des tarifs préférentiels.

Le protocole de prélèvement et d'envoi des échantillons est disponible à cette adresse : <https://franceolive.fr/actualites/analyses-foliaires-sur-olivier-2022/>